

Une plainte pénale contre le commissaire Aime Stark

Le mandat du directeur de la police de proximité d'Uccle, le commissaire Aime Stark ne sera pas prolongé. Le conseil de police de la zone Marlow a décidé ce lundi ne pas accorder un an de carrière supplémentaire à l'agent de police. Malgré une grande popularité au sein de la population ucquoise, le conseil a préféré écarter le commissaire qui est sous le coup d'une plainte. Il aurait abusé de l'utilisation de ses heures supplémentaires ainsi qu'utilisé son véhicule de service à des fins personnelles.

Malgré une pétition lancée par les commerçants et soutenue par les responsables politiques de la commune d'Uccle, le mandat du commissaire Aimé Stark n'a pas été prolongé. Le conseil de police de la zone Marlow (Auderghem, Uccle, Watermael-Boitsfort) a décidé de ne pas permettre au policier de travailler encore un an. Selon nos informations, le vote qui s'est déroulé à huis clos a été très serré, opposant les conseillers d'Uccle à ceux des autres communes de la zone.

Depuis près d'un mois, les commerçants de l'avenue Xavier De Bue, de la chaussée d'Alseberg et du parvis Saint-Pierre plaident pour que ce policier de proximité puisse rester en fonction une année supplémentaire. « Le commissaire Stark qui grâce à son dévouement, son professionnalisme et son accessibilité sur son GSM 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 nous a permis de réduire la délinquance dans notre commune », peut-on lire sur la pétition qui a récolté plusieurs centaines de signatures. Le commissaire Stark doit toutefois partir à la retraite le 1^{er} avril prochain.

Le conseil de police a pris sa décision ce lundi 30 janvier et ne prolongera donc pas la carrière du commissaire Stark, le directeur du service police de proximité de la commune d'Uccle. Une nouvelle qui déçoit le principal intéressé. « C'est décevant surtout après avoir vu toutes les réactions de la population qui m'a soutenue et qui n'a que des mots élogieux », réagit le commissaire Stark.

Une plainte déposée

Difficile alors de comprendre cette décision des conseillers de la zone Marlow. Selon nos informations, c'est parce qu'une plainte a été déposée à l'encontre du commissaire Stark que les conseillers auraient été réticents à lui accorder une extension de mandat. Il serait reproché à Monsieur Stark, une utilisation abusive des heures supplémentaires ainsi que de son véhicule de fonction. Lui, qui totalise 43 ans de carrière dont 36 passés à Uccle, refuse d'aborder ce dossier « Je ne veux pas m'exprimer sur ce dossier qui est ouvert », nous déclare-t-il. Le commissaire préfère défendre son travail. « J'ai instauré des méthodes modernes, notamment un groupe Whatsapp (où les commerçants peuvent le joindre à tout moment. NDLR), qui donnent des résultats, les chiffres de la criminalité ont drastiquement baissé », nous dit-il.

Marc Cools (MR), le bourgmestre f.f. d'Uccle a rappelé que la séance se tenait à huis clos et s'est refusé à tout commentaire sur les raisons de ce choix. Il a tenu néanmoins à rendre hommage au travail du commissaire. « Il a fait une carrière excellente, il a dirigé la police de proximité d'Uccle durant plusieurs années et son intervention a été bénéfique dans plusieurs dossiers notamment il y a quelques années lorsqu'il y a eu des problèmes dans certains quartiers sociaux. Il a su nouer un vrai dialogue avec les jeunes sans utiliser la force bête et méchante », commente-t-il. « Le commissaire Stark a toujours été d'une grande disponibilité pour tout le monde », nous dit-il.

J.C.

J.C.

Copyright © 2017 Sud Presse. Tous droits réservés